

Déclaration du Conseil d' Europa Nostra Concernant l'impact des Eoliennes sur le paysage

1. Le Conseil d'Europa Nostra, fédération paneuropéenne du patrimoine, qui s'est réuni à La Haye le 30 septembre 2004 a longuement débattu sur les implications de la croissance accrue de la production d'énergie éolienne sur l'environnement et sur le patrimoine et a tiré les conclusions suivantes :

Considérations générales

2. Se référant à ses Statuts, Europa Nostra s'engage à protéger et à mettre en valeur le patrimoine dans tous ses aspects (mobilier et immobilier, bâti et naturel) dans le contexte plus vaste de paysage culturel.
3. Le Conseil reconnaît pleinement et partage les grandes préoccupations internationales au sujet du changement de climat, dénoncé notamment dans le protocole de Kyoto, ainsi que le devoir de chaque pays de mener une politique de l'énergie tenant compte de ces préoccupations. Le Conseil a l'intention de prendre en considération l'effet de toutes les formes d'énergie renouvelable sur les paysages.
4. Le Conseil encourage une politique globale de l'énergie, concernant à la fois les problèmes liés à la demande et ceux liés à la production. S'agissant des problèmes liés à la production, toutes les formes d'énergie doivent être prises en considération, et les choix doivent refléter la volonté d'aboutir à une réduction de gaz à effet de serre, et notamment de gaz carbonique.
5. Dans de nombreux pays, les politiques de l'énergie ne tiennent pas suffisamment compte des questions liées à la demande, à l'économie d'énergie et à une meilleure utilisation des ressources énergétiques.
6. De plus grands efforts doivent être déployés afin de promouvoir toutes les sources d'énergies renouvelables.

Considérations spécifiques à l'éolien

7. Bien que le Conseil soit favorable à l'encouragement de l'usage de sources d'énergie renouvelables y compris l'éolien, il considère que les éoliennes ne doivent être érigées que dans des lieux appropriés.
8. Dans de nombreux pays une importance démesurée a été accordée à l'éolien, sur terre comme en mer. Les gouvernements ont octroyé des subventions généreuses visant le développement de l'éolien ; ils ont relâché les mesures d'aménagement du territoire, et omis d'effectuer une analyse équilibrée de ses avantages et inconvénients. A travers l'Europe de vastes étendues de paysages splendides sont aujourd'hui dominées par des groupes d'éoliennes de taille toujours croissante, dont chacune en soi représente une petite centrale électrique. Le paysage est ainsi industrialisé et notre patrimoine naturel fortement endommagé.
9. Dans de nombreux pays européens il apparaît que l'impact social, économique, touristique, historique, ainsi que sur la faune et sur le paysage est insuffisamment pris en compte dans le processus décisionnel relatif à l'éolien.
10. A cet égard le Conseil considère que le processus décisionnel des autorités publiques lié à la construction d'éoliennes et de groupes d'éoliennes devrait inclure la consultation de toutes les parties concernées et devrait être fondé sur la compréhension du caractère et des valeurs du paysage local, et pour tout projet, tenir compte des considérations suivantes:
 - a. l'impact sur la communauté locale
 - b. les résultats d'une analyse précise et objective de la réduction d'émission de gaz à effet de serre par l'éolien comme le prétendent les promoteurs.

c. l'impact visuel sur la qualité du paysage local, en tenant compte du fait que les éoliennes modernes attirent de plus en plus l'attention en raison de leur grande taille (déjà au delà de 100 m et toujours croissante), et de leur emplacement sur des sites exposés et visibles.

d. les dommages supplémentaires faits aux paysages, aux habitats vulnérables, aux cours d'eau et à d'autres facteurs environnementaux, survenant lors de la phase de construction, y compris la construction de voies d'accès, l'élargissement des réseaux d'électricité, l'augmentation du nombre de pylônes et de générateurs servant à la transformation et au transport de l'électricité.

e. la mesure dans laquelle la restauration du site à son état d'origine peut être garantie à la fin de la vie active de l'éolienne.

f. la proximité et l'impact sur les sites et paysages protégés au niveau local, régional, national et international.

g. l'impact sur les communautés riveraines, l'effet de l'infrason, de l'interception de lumière, et/ou la baisse en valeur de l'immobilier.

h. une analyse du besoin de recourir à d'autres sources d'énergie - généralement le gaz - lorsque les éoliennes ne produisent pas (ce qui est souvent le cas), et l'effet conséquent sur les coûts de production et sur la réduction prétendue des gaz à effet de serre.

i. la nécessité de traiter le remplacement d'éoliennes par d'autres plus grandes avec la même rigueur.

11. La plupart des considérations mentionnées ci-dessus s'appliquent aussi à la construction d'éoliennes en mer. En règle générale, plus la distance des éoliennes à la côte est grande, moins elles provoqueront d'inconvénients.

Conseil

Le Conseil est composé d'environ 60 membres (soit élus par l'assemblée générale en tant que représentants d'organisations membres d'Europa Nostra, soit cooptés par le Conseil). Il se réunit deux fois par an et est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de la direction générale des activités d'Europa Nostra. Ses membres actuels sont :

Ex-Officio

Président

S.A.R. le Prince Consort de Danemark

Président exécutif

M. Otto von der Gablentz (D)

Président honoraire

Sir Christopher Audland, KCMG (UK)

Baron Cardon de Lichtbuer (B)

Vice présidents

M. Costa Carras (GR)

Mme Catharina Collet (DK)

Dott. Federico Guasti (I)

Alexander Prince zu Sayn-Wittgenstein-Sayn (D)

Dr Andrea H. Schuler (CH)

M. John Sell, CBE (UK)

Alvaro Fernández-Villaverde y Silva, Duke of San Carlos (E)

Secrétaire générale

Mme Sneška Quaedvlieg-Mihailovic (NL/YU)

Trésorière

Mme Dineke de Koster (NL)

Voici les adresses internet correspondantes :

http://www.europanostra.org/lang_fr/0212_activities_public_interventions_declarations_windturbin es_fr.html

http://www.europanostra.org/lang_fr/0142_about_organisation_council_fr.html